

PUBLIC CIBLE

Petite
enfance 0-4
ans

PERIODE

Action
récurrente

**TERRITOIRE
CONCERNE**

Commune +
Quartier
prioritaire de
la ville

BUDGET

Contribution
de votre
collectivité : à
hauteur de
50% du cout
horaire
Principaux
partenaires
financiers : Caf
et MSA

DESCRIPTION DE L'ACTION

Mettre à disposition de certaines familles des places d'accueil en établissement petite enfance pour les situations d'urgence.
Les demandes peuvent venir de la PMI (puéricultrices de secteurs ou assistantes sociales ou directement des familles)
Ces places permettent aux enfants d'être observés par des professionnels. Ces observations sont ainsi intégrées aux bilans de la PMI.
Elles permettent aussi aux familles d'avoir du temps pour engager des démarches d'insertions professionnelles..

**Action
PROPORTIONNEE
pour les situations
d'urgence**

TRANSVERSALITE DE LA POLITIQUE

Plan : Agenda 21

PARTENAIRES

Caf, PMI, MSA

Pour plus d'informations

Lelievre Arnaud : Fonction : responsable du service petite enfance
Mail : arnaud.lelievre@chateauroux-metropole.fr